

**Ambassade du Burkina Faso**

**Unité-Progrès- Justice**

**Au Canada**

**LE MANUEL DE PROCEDURES DE PAIEMENT DES  
ALLOCATIONS ET BOURSES DE L'AMBASSADE DU BURKINA  
FASO AU CANADA**

Dans le cadre du financement des études supérieures, le Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB), la structure de gestion des bourses nationales, met à la disposition des étudiants méritants burkinabè différents types de bourses dont des bourses pour l'extérieur.

Nombre de ses boursiers ont pour destination l'Amérique du Nord dont le Canada. Une fois dans le pays d'accueil, la gestion et le paiement des différentes allocations et bourses sont désormais du ressort du service de la trésorerie de l'Ambassade. Ainsi au, Canada, toutes les questions liées aux allocations et bourses, au traitement des dossiers individuels ainsi qu'au paiement effectif des bourses sont gérées à l'Ambassade du Burkina Faso au Canada à Ottawa, sise au **48 Range road, Ottawa, ON, K1J4N8**.

Toutefois, arrivé dans le pays d'accueil, l'étudiant boursier, avant de percevoir sa bourse doit, non seulement se faire enregistrer auprès du service de la trésorerie de l'Ambassade, mais doit aussi fournir un certain nombre d'informations en vue de constituer son dossier individuel.

Dans cette perspective, que doit faire l'étudiant boursier dès son arrivée au Canada? Quelles informations doit-il fournir au service de la trésorerie de l'Ambassade? Que doit-il faire par la suite pour continuer de bénéficier de la bourse jusqu'au terme de son programme de formation? Des questions bien légitimes que le boursier nouvellement arrivé au Canada est en droit de se poser.

C'est pour donner des réponses aux questionnements ci-dessus que le présent manuel a été conçu. Il se veut un guide pour le bénéficiaire de la bourse nationale au Canada, tout en le renseignant sur les procédures de paiement des allocations et bourses.

## **I- Les documents exigés au boursier à son arrivée au Canada**

Tout étudiant boursier, à son arrivée au Canada, doit détenir par devers lui :

- ❖ Une attestation de bourse du CIOSPB ou du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- ❖ Le carton dument rempli et contenant les informations relatives à son niveau d'étude et la durée de validité de la bourse.

Pour la suite, l'étudiant doit chercher à entrer en contact avec l'Ambassade, soit en faisant si possible le déplacement à Ottawa, soit par appel téléphonique ou par un message électronique. Cette prise de contact avec l'Ambassade va permettre au boursier de fournir au service de la trésorerie les informations nécessaires pour la constitution de son dossier personnel de bourse. Il devra alors fournir les informations suivantes :

- ❖ L'adresse courriel, le numéro de téléphone (si possible) ;
- ❖ L'adresse de résidence ;
- ❖ Le numéro de compte bancaire ;
- ❖ Un exemplaire du spécimen de chèque.

Par ailleurs, ces informations peuvent être communiquées par courriel ou par voie de poste.

## **II- Le paiement des allocations et bourses**

### **1- Les différentes rubriques de la bourse**

Avant de quitter le Burkina, l'étudiant nouvellement boursier, doit percevoir sa bourse du premier trimestre (Octobre, novembre et décembre) auprès du CIOSPB. Celles des trimestres suivants seront perçues au Canada auprès de la trésorerie de l'Ambassade.

Ainsi, chaque boursier percevra au titre de la bourse :

- ❖ L'allocation trimestrielle d'entretien;
- ❖ L'aide au logement ;
- ❖ Le trousseau et l'équipement d'installation en début d'année ;

- ❖ Les frais d'inscription et de formation.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des taux des allocations mensuelles et indemnités payées aux étudiants burkinabè boursiers au Canada.

**Tableau : taux des allocations mensuelles, des indemnités de trousseau et d'équipement par niveau payées aux boursiers au Canada**

Cycles	Niveau	Allocation mensuelle	Aide au logement	Trousseau	Equipement	Frais de formation
1 <sup>er</sup> cycle	Licence 1	362 400 F CFA	50 000 F CFA par mois	40 000 F CFA	100 000 F CFA	1 311 900 CFA
	Licence 2					
	Licence 3					
2 <sup>e</sup> cycle	Master 1	375 000 F CFA		100 000 F CFA		
	Master 2					
3 <sup>e</sup> cycle	Doctorat					

Source : CIOSPB

En général, avant le paiement des différentes allocations, l'étudiant, pour des exigences de délai liées à son université, s'acquitte des frais de scolarité et du loyer.

Toutefois, ces dépenses effectuées par l'étudiant lui sont remboursées par le CIOSPB sur demande et présentation des pièces justificatives. Les pièces exigées pour le remboursement de l'aide au logement sont le contrat de bail et les reçus de paiement du loyer. Quant aux frais de scolarité, il est demandé à l'étudiant boursier d'adjoindre à sa demande de remboursement le reçu de paiement. Dans les deux cas, l'étudiant formule une demande de remboursement au CIOSPB en adressant une lettre à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

## 2- Le paiement de la bourse

A l'instar du CIOSPB au pays, la trésorerie de l'Ambassade procède au paiement des bourses chaque trimestre par virement bancaire dans le compte de chaque boursier. Mais avant toute opération de paiement des bourses par l'Ambassade, le CIOSPB transfère les états de paiement au conseiller culturel qui en prend connaissance, fait les vérifications nécessaires et en informe le trésorier. Celui-ci prépare les étapes relatives aux virements bancaires en attendant la mise à disposition des fonds par le CIOSPB. Toutefois, la période

de paiement, qui est tributaire au virement effectif du montant global correspondant à la bourse à payer pour la période indiquée, peut intervenir, soit en début de trimestre, soit en milieu de trimestre.

### **III-Le renouvellement de la bourse**

D'après les principes du CIOSPB relatifs aux bourses, la bourse d'étude octroyée à un étudiant est annuelle. Ainsi, tout étudiant bénéficiaire de la bourse doit à chaque fin d'année constituer un dossier de demande de renouvellement de la bourse jusqu'à la fin de son programme de formation.

Au Canada, la période appropriée pour la constitution du dossier de demande de renouvellement de la bourse est la fin du mois de juin ; autrement dit, à la fin de la session d'hiver. Le dossier constitué doit être envoyé à l'Ambassade au service culturel, au plus tard en fin juillet, soit par la poste, soit par courriel à l'adresse [burkina.culture@sympatico.ca](mailto:burkina.culture@sympatico.ca) .

Le dossier de demande de renouvellement de la bourse est constitué par :

- ❖ Le formulaire de demande de renouvellement de la bourse dûment rempli et signé par les autorités administratives compétentes ;
- ❖ Les relevés de notes de la dernière session ;
- ❖ L'attestation d'inscription pour la nouvelle session en cours.

### **IV- La demande d'un billet vacances**

Tout bénéficiaire de la bourse nationale, et étudiant au Canada, a droit à un billet vacances pour le pays. Le boursier devra alors satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Avoir passé trois (03) ans au Canada, et n'être pas à moins de deux (02) ans de la fin des études ;
- ❖ Formuler la demande d'un billet d'avion vacances au CIOSPB en adressant une lettre à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- ❖ La demande doit être formulée au moins **trois (03) mois** avant la date de départ pour les vacances.

Le dossier de demande de billet vacances constitué, est envoyé à l'Ambassade pour traitement. Il est ensuite acheminé au CIOSPB à Ouagadougou. L'étudiant demandeur du billet devra attendre patiemment la réponse du CIOSPB. Celle-ci peut être positive tout comme négative. Et dans ce dernier cas, le CIOSPB donne en général les raisons du refus du billet vacances.

L'Ambassade du Burkina Faso au Canada, espère que ce guide vous servira pour mieux appréhender le mécanisme de paiement des allocations et bourses des étudiants burkinabè boursiers au Canada.

## **AMBASSADE DU BURKINA FASO AU CANADA**

### *Service Culturel*

**48, Range Road, Ottawa, Ontario, K1N8J4**

[Burkina.culture@sympatico.ca](mailto:Burkina.culture@sympatico.ca)

613 238 4796